

Liste de vérification de santé et sécurité pour les membres

PRÉOCCUPATIONS LIÉES À LA COVID-19

Veillez envoyer cette liste de vérification à votre :

	Nom	Courriel
Représentante ou représentant en santé et sécurité de votre lieu de travail		
Représentante ou représentant au comité mixte de santé et de sécurité au travail (CMSST)		
Présidence d'unité		

Veillez réviser la présente liste de vérification afin de leur faire part de toute préoccupation pour qu'ils puissent défendre vos intérêts. N'oubliez pas que les travailleuses et les travailleurs ont le devoir de signaler tous les dangers à leur superviseure ou superviseur et qu'ils sont protégés contre les représailles pour avoir exercé leurs droits en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST).

Prénom _____ Nom _____

Nom de mon lieu de travail ou école _____

Date _____

- La distance physique recommandée de 2 mètres est-elle maintenue entre les élèves et entre le membre ou les membres du personnel assis à leurs bureaux en salle de classe ou autres espaces de travail?
 Oui Non (Sinon, veuillez noter l'emplacement ou le numéro des pièces, ainsi que les mesures entre les bureaux.)
 - La distance physique recommandée de 2 mètres est-elle maintenue entre les élèves et le membre ou les membres du personnel?
 Oui Non (Sinon, veuillez noter l'emplacement ou le numéro des pièces et une brève explication.)

2. a. Est-ce que l'employeur veille à l'établissement de cohortes appropriées d'élèves en limitant le nombre de vos contacts (en classe, à la récréation/lors de pauses, dans l'autobus et dans les services de garde avant et après l'école) pour qu'ils ne dépassent pas le maximum de 50?

Oui Non (Sinon, veuillez noter certains exemples du nombre et du genre de contacts.)

b. Est-ce que l'employeur veille aussi à l'établissement de cohortes appropriées en limitant le nombre de vos contacts à un maximum de 50?

Oui Non (Sinon, veuillez noter certains exemples du nombre et du genre de contacts, y compris pour le personnel suppléant.)

3. Avez-vous des préoccupations relatives à la ventilation dans votre milieu de travail ou salle de classe?

Oui (Si oui, veuillez préciser.) Non

4. a. Est-ce que l'employeur a des politiques et procédures en place pour minimiser les contacts pour les travailleuses et les travailleurs au moment de l'embarquement dans les autobus scolaires ou du débarquement de ceux-ci?

Oui Non (Sinon, veuillez préciser.)

b. Y a-t-il des mesures et des procédures en place pour protéger les travailleuses et travailleurs qui conduisent les autobus scolaires ou qui y prennent place?

Oui Non (Sinon, veuillez préciser.)

5. a. L'employeur a-t-il mis en œuvre une politique de port du masque obligatoire pour les élèves de la maternelle à la troisième année?

Oui Non

b. Est-ce que le personnel a été informé de la politique/procédure pour traiter des exemptions du port du masque et transiger avec des personnes non masquées qui n'ont pas d'exemption ? Veuillez préciser, si vous avez des préoccupations.

Oui Non

c. Est-ce que l'employeur exige des contrôles supplémentaires pour les membres du personnel qui travaillent avec des personnes sans masque?

Oui Non

6. Avez-vous accès à tous les autres niveaux de protocole de protection, comme les ÉPI, le savon/désinfectant pour les mains, le nettoyage et la désinfection, les affiches et les protocoles de gestion d'une écloison?

Oui Non

Quelques rappels et conseils aux membres :

- Faites part à votre syndicat de tout rapport de visite en personne du ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences.
- Voici comment déposer une plainte en ligne en matière de santé et de sécurité au travail, dans des circonstances où l'employeur n'a pas solutionné le problème.
- Numéro de téléphone du ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences : 1-877-202-0008